

# **REGLEMENT ESCALADE SKI MONTAGNE**

## **SAISON 2022-2023**

L'accès à la structure artificielle d'escalade de la Halle Olympique est soumis à réglementation :

### **L'ACCÈS :**

L'accès est strictement réservé aux membres du club ayant réglé leur cotisation club et leur licence FFME de l'année en cours.

L'accès aux mineurs est strictement réservé aux mineurs ayant réglé leur cotisation de l'année en cours et encadré par le moniteur en charge de l'école d'escalade ou par un adulte référencé (également à jour dans sa cotisation) lors de l'inscription.

En conséquence, **les invités ne sont pas acceptés !**

Il est également subordonné à la maîtrise des techniques de base de sécurité permettant d'être autonome en escalade sur structure artificielle d'escalade.

Tout adhérent s'engage également à se rendre disponible pour passer le Passeport Orange (voir Section Autonomie et Passeport FFME) supervisé par une personne habilitée par ski Montagne et la FFME.

**Un badge Ski Montagne à accrocher au baudrier sera fourni lors de l'inscription. Il sera obligatoire pour l'accès au mur.**

### **LE MATÉRIEL :**

Les usagers utiliseront leur propre matériel. Le matériel sera adapté à la structure, conforme à la réglementation en vigueur et entretenu selon les dispositions prévues par les fabricants.

Attention, pour la sécurité de tous, la longueur minimale des cordes utilisées sur la structure doit être d'au moins 40 mètres.

### **LE PASS VACCINAL :**

Lors de cette saison 2022-2023, un Pass vaccinal à jour n'est pas obligatoire pour entrer dans la halle olympique et donc dans la salle d'escalade.

Les dispositions prises par le gouvernement pouvant changer à tout moment, nous nous réservons le droit de vous demander de présenter un Pass vaccinal ou sanitaire, s'il devenait obligatoire.

Aucun remboursement des cotisations ne sera pris en charge en cas de mise en place d'un Pass vaccinal ou sanitaire en cours d'année.

### **LES HORAIRES :**

Durant les périodes scolaires :

Lundi : 17h00-18h30

Mardi : 20h00-22h30 en commun avec le CAF

Mercredi : **18h00-22h30**

**Jeudi : 12h00-14h00** en commun avec le CAF

Vendredi : 20h00-22h30 en commun avec le CAF

Samedi : 8h00-12h00 et 18h00-22h30 en commun avec le CAF

Le mur peut être fermé en raison des différentes manifestations organisées par la Halle olympique. Les indisponibilités vous seront communiquées par mail.

Durant les vacances scolaires : les horaires changent et seront également communiqués par mail.